

## 61 - Equipements Solaires Thermiques - Subvention

**Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur :** La politique de développement durable portée par la Ville de Besançon vers les citoyens s'est caractérisée par l'attribution de subventions pour l'installation d'un chauffe eau solaire et d'un système solaire combiné.

Ce dispositif présente un intérêt particulier auprès des Bisontins qui désirent s'engager dans une action environnementale et économique.

### Rappel du dispositif :

#### Développement de la filière solaire thermique :

Conformément à la délibération du 18 septembre 2013, l'attribution d'une subvention est accordée à tout propriétaire ou bailleur (public ou privé) dépositaire d'un projet de mise en oeuvre d'une production d'eau chaude sanitaire et/ou d'eau de chauffage par panneaux solaires thermiques sur un logement existant.

Le dispositif proposé permet d'accorder une aide de 300 € ou 400 €, suivant conditions de ressources.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une aide de 300 € à M. Laurent BEGUIRISTAN qui a installé 4 m<sup>2</sup> de capteurs solaires lui permettant d'assurer une partie de son eau chaude sanitaire.

La dépense sera imputée sur la ligne de crédit 204.93.20422.003613.30900.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de la subvention proposée.

**«M. LE MAIRE :** Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer la subvention proposée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.*